



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 64055

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'éventuelle suppression de la fête du 11 Novembre. En effet, le dernier survivant de la Grande guerre ayant récemment disparu, il semblerait opportun d'instituer une commémoration célébrant l'amitié franco-allemande et l'unification européenne. La date du 9 novembre, anniversaire de la chute du mur de Berlin, pourrait constituer un symbole fort. Quant à la guerre de 1914-1918, elle doit continuer à faire l'objet, auprès des jeunes générations, d'un apprentissage notamment par l'enseignement de l'histoire à l'école. Il convient bien entendu de préserver le devoir de mémoire. Il lui demande son point de vue sur cette proposition.

Texte de la réponse

La commémoration du 11 novembre est le moment privilégié pour rendre un hommage solennel aux combattants de la Première Guerre mondiale et rappeler le sacrifice de ces valeureux soldats. L'importance de l'amitié franco-allemande mérite effectivement d'être soulignée puisqu'elle constitue l'un des axes fondamentaux de la construction européenne. À ce titre, elle se trouve fort justement célébrée le 9 mai de chaque année, à l'occasion de la journée de l'Europe. Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants rappelle également que le Président de la République, en invitant la chancelière allemande, Mme Angela Merkel, à raviver, le 11 novembre dernier, la flamme sur le tombeau du Soldat inconnu, a souhaité saluer la mémoire des combattants des deux camps et sceller par ce geste hautement symbolique la réconciliation franco-allemande en vue de bâtir un avenir partagé. Par ailleurs, à l'issue des travaux de la commission Kaspi, chargée de réfléchir à l'avenir et à la modernisation des commémorations et célébrations publiques, le Gouvernement a écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. S'il est nécessaire de veiller à éviter la multiplication du nombre de création de journées nationales (six nouvelles dates entre 1999 et 2003), il n'est toutefois pas dans ses intentions de supprimer une commémoration. À l'occasion des travaux de la commission, le maintien du 11 novembre a d'ailleurs fait l'unanimité au sein des représentants des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, toutes origines confondues. En effet, en dépit de la disparition du dernier poilu, la Première Guerre mondiale reste aux yeux des Français un symbole fort du sacrifice des soldats pour la défense de la patrie. Le 11 novembre, date hautement symbolique pour la mémoire de notre pays, conserve donc toute sa portée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64055

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11033

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 2963